



Programme d'accessibilité pluriannuel

Auteur :	Partenaire opérationnel des RH
Approbation :	Direction
Date de publication :	Novembre 2021
Date de la dernière révision :	S/O
Date de la prochaine révision :	Novembre 2026
Responsable :	Vice-présidente des services intégrés

Introduction

Technologies du développement durables Canada (TDDC) tend à répondre aux besoins de ses employé·es et de sa clientèle en situation de handicap et vise à faire tomber les barrières de l'accessibilité.

Notre organisme s'engage à répondre aux exigences imposées par la loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario. Ce programme d'accessibilité souligne les mesures prises par TDDC pour satisfaire aux besoins des personnes en situation de handicap et leur permettre de bénéficier de plus d'opportunités.

Notre programme expose la manière dont TDDC contribue à faire de l'Ontario une province accessible pour toute la population de l'Ontario.

Déclaration d'engagement

TDDC s'engage à veiller à l'égalité d'accès et de participation pour les personnes en situation de handicap. Nous tendons à traiter avec ces dernières d'une manière respectueuse de leur dignité et de leur indépendance.

L'intégration est une valeur fondamentale pour nous et nous visons à répondre aux besoins des personnes en situation de handicap en temps opportun. Ainsi, nous désirons éliminer et limiter les obstacles en matière d'accessibilité en répondant aux exigences édictées par la province de l'Ontario.

Normes d'accessibilité en vertu la loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario :

Normes en matière de service à la clientèle

TDDC s'engage à proposer un service à la clientèle accessible aux personnes en situation de handicap. De fait, nous offrons aux personnes en situation de handicap des services de même qualité et des délais identiques aux autres.

Initiatives en cours destinées à éviter et à éliminer les difficultés

- Tous les employé-es de TDDC suivent une formation en ligne obligatoire conformément à la loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario.
- Communiquer en tenant compte des besoins des personnes en situation de handicap.
- Informer le public des disponibilités de formats et de supports de communication accessibles et, sur demande, prendre les dispositions pour les transmettre aux personnes en situation de handicap.
- Veiller à ce que les personnes en situation de handicap qui utilisent des dispositifs d'assistance puissent bénéficier de nos services et les utiliser.
- Permettre aux personnes en situation de handicap accompagnées d'un animal d'assistance ou d'une personne de soutien puissent pénétrer dans nos locaux avec eux.
- Prévenir de toute interruption programmée ou inattendue dans les locaux ou au niveau des services qu'utilisent habituellement les personnes en situation de handicap.
- Fournir des renseignements relatifs aux procédures ou plans d'urgence et à la sécurité du public dans un format accessible, à l'aide de supports de communication adaptés, sur demande.

Stratégies et mesures prévues

- Veiller à ce que les formats des portails clients soient accessibles.
- Évaluer et réviser les services à la clientèle pour s'assurer de l'intégration et de la participation équitable des personnes en situation de handicap.
- Continuer à étudier les problèmes d'accessibilité relatifs à la prestation de services.

Renseignements et communications

TDDC s'engage à rendre ces renseignements et ces communications accessibles aux personnes en situation de handicap.

Initiatives en cours destinées à éviter et à éliminer les difficultés

- La prestation de formats et de supports de communication accessibles aux personnes en situation de handicap sera assurée selon des délais adaptés et, sur demande, en tenant compte des besoins d'accessibilité de la personne, sans frais supplémentaires pour les autres personnes.

Stratégies et mesures prévues

- TDDC collabore étroitement avec l'une des meilleures sociétés d'experts-conseils en accessibilité [David Berman Communications](#) afin d'être préparé à offrir aux employé-es et aux clients des renseignements et des formats de communication accessibles. De fait, nous adhérons aux exigences de niveau AA du site Web Content Accessibility Guidelines (WCAG),

règles pour l'accessibilité des contenus Web) 2.0 conformément aux lois d'accessibilité de la province de l'Ontario.

- Les mesures imposées par les protocoles de la loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario serviront à sélectionner les fournisseurs d'initiatives de développement de technologie, de site Web et de logiciels.
- TDDC continue à évaluer et à ajuster les contenus des sites Web et à veiller à répondre, voire à dépasser, les exigences en matière d'accessibilité.

Normes d'emploi

TDDC s'engage à promouvoir des pratiques d'emploi équitables et accessibles.

Initiatives en cours destinées à éviter et à éliminer les difficultés

- TDDC publiera des renseignements concernant la disponibilité de mesures d'adaptation pour les candidats en situation de handicap lors du processus de recrutement et de sélection.
- TDDC informera les candidat-es sélectionné-es pour un entretien des adaptations disponibles, sur demande, en lien avec les matériels et les processus utilisés.
- Dans le cas où un employé, nouveau ou non, en situation de handicap émettrait une demande d'adaptation, nous nous entretiendrons avec lui pour déterminer les clauses et les mesures pertinentes de manière à prendre en compte les besoins exprimés, aussi bien que les possibilités de mise en œuvre par l'établissement.
- TDDC informera les employés, nouveaux ou non, des politiques d'aide aux employés en situation de handicap.
- Dans le cadre de communications liées à l'avancement professionnel destinées aux personnes en situation de handicap, TDDC tiendra compte des besoins d'accessibilité de la personne concernée et, si nécessaire, des programmes d'accessibilité individuels.
- Sur demande, TDDC s'entretiendra avec l'employé afin de lui fournir des formats ou des supports de communication accessibles, ou les lui rendre disponibles, relativement aux renseignements nécessaires à l'exécution des tâches qui lui incombent et à ceux disponibles pour tous les employés.

Stratégies et mesures prévues

- Dans le cas où un employé serait absent en raison d'un handicap et que des mesures d'accessibilité soient nécessaires à son retour au travail, nous mettrons en œuvre un programme d'accessibilité individuel, en collaboration avec un-e spécialiste.
- TDDC encourage une culture de soutien aux personnes en situation de handicap à travers une stratégie de diversité, d'équité et d'intégration.
- TDDC propose aux employé-es de fournir une rétroaction, à travers les processus de rétroaction officiels et officieux, telles que des enquêtes sur l'engagement.

Formation

TDDC offre des formations concernant les directives de la Norme d'accessibilité pour les services à la clientèle et des normes d'accessibilité intégrée à tous ces collaborateurs et à tous ces employés, y compris à ceux qui travaillent avec le public ou avec d'autres tierces parties ou qui sont impliqués dans l'élaboration des politiques, des pratiques et des procédures du service à la clientèle.

Initiatives en cours destinées à éviter et à éliminer les difficultés

- La formation est dispensée dans le cadre du processus d'orientation des personnes nouvellement embauchées et de la manière qui convient le mieux aux fonctions des employé·es. Un rapport de la formation et de ses participant·es sera conservé.

Stratégies et mesures prévues

- TDDC assure une formation supplémentaire lors des changements de matériels en vertu des lois et des politiques d'accessibilité et des pratiques qui en découlent.

Renseignements en cas d'urgence accessibles

TDDC fournit, aux employé·es en situation de handicap, des renseignements adaptés pour les cas d'urgence, si nécessaire. Nous nous engageons également à proposer à nos clients, ainsi qu'à nos intervenant·es, des renseignements publics pour les cas d'urgence, si nécessaire et sur demande.

Autres

TDDC fera en sorte d'éviter et de supprimer les autres écueils en matière d'accessibilité identifiés par son public, ses employé·es et sa clientèle, au besoin et sur demande.

Rétroaction et demandes de formats accessibles

TDDC vise à répondre aux exigences en matière d'accessibilité et à faire en sorte d'améliorer constamment ses services et son site Web afin de se conformer à la loi et à ses directives. TDDC reste attentif aux commentaires concernant sa façon de proposer ses biens, services et ses locaux aux personnes en situation de handicap.

TDDC veillera à ce que les personnes en situation de handicap disposent de formats et de supports de communication accessibles, sur demande et en temps opportun.

Les demandes de rétroaction et de formats accessibles sont disponibles auprès du· de la Directeur·rice des ressources humaines (RH)

- Par téléphone au : 1-343-803-0680
- En écrivant à l'adresse suivante :

Politique – Programme d'accessibilité pluriannuel

- Directeur·rice des ressources humaines
Technologies du développement durable Canada
45 rue O'Connor, Suite 1850
Ottawa, Ontario
K1P 1A4
- Par courriel à HR@sdtc.ca

TDDC veillera à ce que sa rétroaction soit disponible pour les personnes en situation de handicap en proposant et en mettant à disposition des formats et des supports de communication accessibles, sur demande.

Pour vous procurer ce document gratuitement en format normalisé et accessible, veuillez écrire à : HR@sdtc.ca.